

Les étapes clés de la procédure Webshop Bollé Safety



⊕ RAPIDE ⊕ SIMPLE ⊕ FIABLE

- Le salarié va chez son ophtalmologue. Suite au RDV, il lui sera délivré une ordonnance.
*Excepté s'il dispose d'une ordonnance récente.
Les entreprises choisissent généralement une ancienneté entre 6 mois et 1 an.*
- L'entreprise inscrit le nom du salarié sur le site Webshop Bollé Safety, imprime le formulaire et le donne à son salarié.
- Le salarié se présente chez l'opticien partenaire avec son ordonnance et le formulaire de prescription.
- Le salarié choisira sa monture selon la sélection validée par l'entreprise, et l'opticien complète sur le Webshop les différentes prises de mesures.
- Le distributeur reçoit automatiquement l'information que le salarié est passé chez l'opticien.
- Le distributeur envoie le devis à l'entreprise.
- L'entreprise confirme la commande au distributeur.
- Le distributeur se connecte au Webshop pour commander l'équipement.
- Bollé Safety fabrique et livre les lunettes chez l'opticien.
- L'opticien informe le salarié de la livraison, livre la lunette et effectue les derniers réglages.
- Le distributeur facture les lunettes à l'entreprise.

